PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

Ministère de l'Immigration
et des Communautés culturelles

2012

RÉGIONALISATION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIVERSITÉ

MAINTIEN DE LA DIVERSITÉ

PÉRENNITÉ DU FRANÇAIS

NTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Québec

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

pour l'année 2012

Table des matières

Mot de la ministre

1. Les dispositions législatives 7
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration 7
3. Les orientations de la *Planification des niveaux d'immigration 2012-2015* 8
4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* ... 8
   - 4.1. Le nombre de personnes sélectionnées 8
   - 4.2. Le nombre d'immigrants admis 9
5. Les objectifs de sélection en 2012 10
   - 5.1. Le nombre de certificats de sélection visé 10
   - 5.2. La répartition géographique de la sélection 11
6. Les objectifs d'admission en 2012 12
   - 6.1. Le nombre d'immigrants visé 12
   - 6.2. La répartition géographique de l'immigration 13

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective (DRAP), en collaboration avec la Direction des opérations (DO) du secteur Immigration et la Direction des affaires publiques et des communications (DAPC) du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2011
ISBN : Version imprimée 978-2-550-63276-4
Version électronique 978-2-550-63277-1

MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

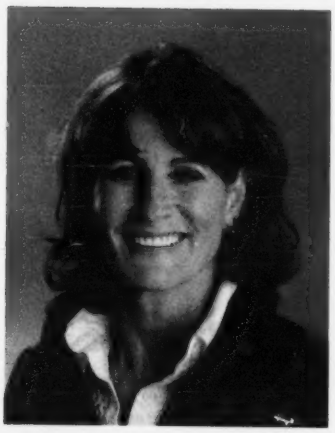

L'immigration a toujours constitué un atout pour le Québec : c'est un levier stratégique pour relever les défis auxquels toutes les régions du Québec sont confrontées sur les plans démographique, économique, linguistique, social et culturel. Dans un monde où la compétition est grande pour attirer des candidates et des candidats à l'immigration qualifiés, compétents et talentueux, la planification de l'immigration s'avère un exercice complexe, mais nécessaire pour soutenir le développement du Québec.

C'est donc avec beaucoup de fierté que je vous présente le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012. Il précise les volumes et la composition des admissions projetées en matière d'immigration qui, j'en suis convaincue, contribueront concrètement à l'enrichissement du Québec et de son patrimoine socioculturel.

Les objectifs du Plan découlent des orientations retenues à la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration pour la période 2012-2015 qui s'est déroulée d'avril à septembre derniers. Cette consultation a permis de dégager des consensus avec les citoyens et les acteurs de la société québécoise quant à l'immigration que nous voulons pour les prochaines années. Les participantes et participants ont exprimé avec force leur adhésion à l'égard d'une sélection qui privilégie des personnes venues des quatre coins du monde qui sont jeunes, francophones et qualifiées, toutes des caractéristiques favorisant une intégration plus rapide sur le marché du travail et dans la société en général.

Pour les personnes qui choisissent de s'établir au Québec, l'accès à un emploi qui correspond à leurs compétences est la pierre angulaire d'une intégration réussie. Sur ce plan, nous savons bien, au gouvernement, que les améliorations doivent se poursuivre et que, collectivement, nous devons continuer d'innover pour mieux soutenir les personnes immigrantes dans leur intégration. Dans toutes les régions du Québec, les acteurs sociaux sont de plus en plus nombreux à comprendre que l'intégration, c'est l'affaire de tous et à y prendre une part active afin d'en tirer profit : employeurs, partenaires, citoyens… Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'au-delà de l'emploi, l'intégration vise aussi la participation pleine et entière de toutes et de tous dans toutes les sphères de la société. Je me réjouis des appuis que nous avons reçus pendant la consultation publique ainsi que de l'ouverture à la diversité qui caractérise les Québécoises et les Québécois. Ce sont là des valeurs sûres pour construire ensemble le Québec de demain.

La ministre,

Kathleen Weil

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2012

Le dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (LRQ, chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

> *Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.*
>
> *Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.*
>
> *Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.*
>
> *Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.*
>
> *Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.*

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* établit le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne qui comporte notamment des critères d'interdiction de territoire relatifs à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur l'admission des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. Les orientations de la *Planification des niveaux d'immigration 2012-2015*

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012* découle des orientations adoptées à la suite de la récente consultation publique sur la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 et qui visent à :

- Porter à au moins 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.

- Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions.

- Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés.

- Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.

- Favoriser le maintien de la diversité de l'immigration par des actions d'information, de promotion et de recrutement dans les différentes régions du monde où se trouvent des candidats potentiels répondant, par leur connaissance du français, leur formation et leurs compétences, aux besoins du Québec.

- Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions.

- Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière à ce qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011*

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* visait la délivrance de 58 800 à 62 900 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions, le nombre de certificats de sélection délivrés devrait s'établir à 48 500 (tableau 1, p. 11), en dessous des niveaux visés par le plan. Cela s'explique notamment par la conjoncture politique mondiale, en particulier dans certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui a entraîné le report de plusieurs missions de sélection dans ces pays et n'a donc pas permis au Québec d'atteindre pleinement ses objectifs de sélection.

Par ailleurs, rappelons qu'après le séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles a annoncé, en février de la même année, la mise sur pied du Programme spécial de parrainage humanitaire qui vise l'établissement de 3 000 Haïtiennes et Haïtiens au Québec. Ce nouveau programme a eu un impact sur les niveaux de sélection réalisés en 2010 et 2011. Selon les données disponibles à ce jour, plus de 3 000 personnes ont été sélectionnées en 2010, auxquelles s'ajouteraient près de 2 900 autres en 2011. Cela se reflétera sur les données d'admission dans les années subséquentes.

Les données d'admission prévues pour 2011 et visées pour 2012 prennent en compte les admissions potentielles découlant du programme spécial pour Haïti. Ces admissions sont incluses dans la grande catégorie de l'immigration économique, les visas délivrés par le gouvernement fédéral à ces personnes l'étant à ce titre.

4.2. Le nombre d'immigrants admis

Les admissions en 2011 devraient se situer, dans l'ensemble, dans le bas de la fourchette de l'objectif annoncé dans le plan d'immigration de 2011 ou légèrement en deçà. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admission disponibles à la fin du mois de juillet 2011. Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 3, p. 13).

- Le volume total des admissions devrait s'établir entre 51 300 et 53 800 immigrants en 2011; le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* visait entre 52 400 et 55 000 immigrants.

- Le nombre d'immigrants admis dans le volet économique se situera vraisemblablement à l'intérieur de la fourchette du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* :

  - Travailleurs qualifiés : entre 31 000 et 31 700 admissions, soit un volume inférieur à l'objectif fixé (entre 33 200 et 34 200 admissions);

  - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 2 400 et 2 800 admissions, soit un nombre supérieur à l'objectif fixé (entre 1 800 et 2 000 admissions);

  - Autres immigrants économiques : entre 600 et 800 admissions, soit un volume moins élevé que celui qui avait été planifié (entre 1 100 et 1 300 admissions);

  - Programme spécial Haïti : entre 2 100 et 2 400 admissions; le plan 2011 ne fixait pas de cible pour cette sous-catégorie.

- Le volume des immigrants admis dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 10 100 et 10 400, soit un volume plus faible que celui inscrit dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* (11 100 à 11 500 admissions).

- Pour le volet des réfugiés et des personnes en situation semblable, le nombre d'admissions serait de l'ordre de 4 500 à 4 900, reparties comme suit :

  - Réfugiés sélectionnés à l'étranger : de 1 800 à 1 900 réfugiés pris en charge par l'État et de 400 à 500 réfugiés visés par un parrainage collectif, pour un total de 2 300 à 2 400 admissions, soit un volume correspondant à celui qui avait été prévu (entre 2 300 et 2 600 admissions);

- Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 2 200 et 2 500 admissions, soit un volume dans la fourchette ou légèrement inférieur à ce qui avait été prévu (entre 2 400 et 2 600 admissions).

- Autres immigrants : le volume attendu est de 600 à 800 personnes, un nombre correspondant à celui prévu.

- La proportion d'immigrants déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2011 devrait atteindre 65 %, une proportion correspondant à la borne supérieure du plan d'immigration de 2011.

- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait de 76 %, soit une proportion légèrement supérieure à celle inscrite au *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* (74 %).

- La proportion de l'immigration économique devrait atteindre 70 % en 2011. La cible visée par le plan d'immigration de 2011 était comprise entre 68 % et 69 %.

5. Les objectifs de sélection en 2012

5.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 51 700 et 55 800 certificats de sélection devraient être délivrés en 2012. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante.

- Travailleurs qualifiés : entre 39 000 et 41 000 personnes

- Gens d'affaires : entre 9 000 et 10 000 personnes

- Autres immigrants économiques : entre 500 et 800 personnes

- Programme spécial Haïti : de 400 à 600 personnes

- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 2 300 et 2 600 personnes, dont 400 à 700 réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou par un groupe de personnes

- Autres immigrants : entre 500 et 800 personnes

Le tableau 1 présente la planification de la sélection québécoise pour 2012 en regard des résultats atteints en 2009 et en 2010, et des résultats prévus en 2011.

Tableau 1

Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec[a]

			Prévision	Plan 2012[b]	
	2009	2010	2011	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	39 777	38 608	37 000	39 000	41 000
Gens d'affaires	7 013	8 940	5 400	9 000	10 000
Autres catégories économiques[1]	1 682	745	500	500	800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	2 287	2 342	2 200	2 300	2 600
Autres immigrants[3]	439	581	490	500	800
Programme spécial Haïti	s.o.	3 061	2 900	400	600
Total	51 198	54 277	48 490	51 700	55 800

s.o. : sans objet

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2012, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5.2. La répartition géographique de la sélection

En 2012, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante.

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats en mesure de répondre aux exigences de la grille de sélection.

- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par l'importante offre d'immigration provenant de cette région.

Tableau 2

Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2012, selon le continent de dernière résidence[a b]

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Afrique	17 300	18 100	300	300
Amérique	7 400	7 800	100	100
Asie	6 100	6 400	8 200	9 200
Europe	8 200	8 700	400	400
Total	**39 000**	**41 000**	**9 000**	**10 000**

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2012, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

6. Les objectifs d'admission en 2012

6.1. Le nombre d'immigrants visé[1]

En 2012, le Québec devrait accueillir entre 51 200 et 53 800 immigrants. Ceci correspond aux niveaux qui seront vraisemblablement atteints en 2011.

Les objectifs d'admission pour 2012 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 3, p. 13).

- Immigration économique : de 35 600 à 37 400 personnes, une fourchette légèrement inférieure à celle fixée en 2010 et 2011. Le nombre de travailleurs qualifiés serait de l'ordre de 30 000 à 31 000 et celui des autres immigrants de ce volet, entre 600 et 700. Le volume d'admission de gens d'affaires pourrait s'établir entre 2 500 et 2 700, soit dans le même ordre que les résultats pour 2010 et 2011. Quant aux admissions résultant du programme spécial Haïti, elles seraient de 2 500 à 3 000.

- Regroupement familial : de 10 500 à 10 800 personnes, un volume similaire à celui qui serait réalisé en 2011.

- Réfugiés et personnes en situation semblable : de 4 600 à 5 000 personnes. Le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger devrait se situer entre 2 300 et 2 500 personnes, dont 1 800 à 1 900 réfugiés pris en charge par l'État et 500 à 600 réfugiés visés par un parrainage collectif. Également, de 2 300 à 2 500 personnes devraient être admises à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger).

- Autres immigrants : entre 500 et 600 personnes pourraient être admises en 2012.

La part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 75 % du total des admissions. La part de l'immigration économique pourrait représenter 70 % de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion d'immigrants connaissant le français au moment de leur admission se fixerait entre 64 % et 65 % du volume global.

---

[1] Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- la proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
- le temps que mettent les candidats eux-mêmes à concrétiser leur projet d'immigration;
- les délais de traitement et les taux de refus du gouvernement fédéral pour des raisons statutaires.

Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les volumes d'admission, inscrits dans le présent plan, résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

Tableau 3

Le nombre de personnes admises au Québec[a]

	Résultats[b]		Plan 2011		Prévision 2011		Plan 2012[c]	
	2009	2010	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	**34 512**	**37 921**	**36 100**	**37 500**	**36 100**	**37 700**	**35 600**	**37 400**
Travailleurs qualifiés	31 364	33 879	33 200	34 200	31 000	31 700	30 000	31 000
Gens d'affaires	1 676	2 490	1 800	2 000	2 400	2 800	2 500	2 700
Autres catégories économiques[1]	1 472	1 162	1 100	1 300	600	800	600	700
Programme spécial Haïti	s.o.	390	s.o.	s.o.	2 100	2 400	2 500	3 000
Regroupement familial	**10 250**	**10 811**	**11 100**	**11 500**	**10 100**	**10 400**	**10 500**	**10 800**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**4 057**	**4 713**	**4 700**	**5 200**	**4 500**	**4 900**	**4 600**	**5 000**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	2 214	2 214	2 300	2 600	2 300	2 400	2 300	2 500
Réfugiés reconnus sur place[3]	1 843	2 499	2 400	2 600	2 200	2 500	2 300	2 500
Autres immigrants[4]	**669**	**540**	**600**	**800**	**600**	**800**	**500**	**600**
Ensemble de l'immigration	**49 488**	**53 985**	**52 400**	**55 000**	**51 300**	**53 800**	**51 200**	**53 800**
Part de la sélection québécoise[5]	76 %	75 %	74 %	74 %	76 %	76 %	75 %	75 %
Part de l'immigration économique	70 %	70 %	69 %	68 %	70 %	70 %	70 %	70 %
Proportion d'immigrants connaissant le français	64 %	65 %	64 %	65 %	65 %	65 %	64 %	65 %

s.o. : sans objet;

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Données préliminaires pour 2010.

c. Les volumes d'admission planifiés pour 2012, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.
5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6.2. La répartition géographique de l'immigration

Les admissions planifiées pour 2012 se répartissent, selon le continent de dernière résidence, comme suit : Afrique 31 %; Amérique 25 %; Asie 24 %; Europe 20 %.

La répartition des admissions par catégorie d'immigration fournit les indications suivantes.

- Les travailleurs qualifiés proviennent en plus forte proportion d'Afrique et d'Europe.
- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.
- Les aides familiaux résidants, qui constituent la quasi-totalité des immigrants du regroupement des « autres catégories économiques », proviennent essentiellement d'Asie.
- Les immigrants admis dans le cadre du programme spécial pour Haïti proviennent uniquement d'Amérique.

- Les immigrants de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents, les Européens étant cependant moins nombreux.

- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale alors que les réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile proviennent d'Amérique et, dans une moindre mesure, d'Afrique et d'Asie.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2012, selon le continent de dernière résidence[a] [b]

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	11 780	12 170	4 210	4 350	5 440	5 620	8 580	8 860	30 000	31 000
Gens d'affaires	300	340	70	70	1 890	2 100	210	230	2 500	2 700
Autres catégories économiques[1]	10	10	10	10	570	690	10	10	600	700
Programme spécial Haïti	-	-	2 500	3 000	-	-	-	-	2 500	3 000
Regroupement familial	3 010	3 080	3 810	3 890	2 380	2 430	1 340	1 370	10 500	10 800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	380	410	310	340	1 540	1 660	50	50	2 300	2 500
Réfugiés reconnus sur place[3]	430	470	1 440	1 600	370	410	60	60	2 300	2 500
Autres immigrants[4]	160	190	210	240	120	150	30	40	500	600
Total	**16 100**	**16 700**	**12 600**	**13 500**	**12 300**	**13 100**	**10 300**	**10 600**	**51 200**	**53 800**

a. Les nombres ont été arrondis à la dizaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes d'admission planifiés pour 2012 ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

Immigration
et Communautés
culturelles
Québec

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C103084